



# Réserve naturelle régionale : 115 verbalisations en un jour



Publié le 30/06/2022 -- La Dépêche du Midi

***Dimanche la brigade de Castanet a eu fort à faire avec les nombreux véhicules présents. Photo DDM.***

Dimanche, de mémoire de Clermontois, on n'avait jamais vu un tel envahissement de visiteurs sur les rives de l'Ariège.

Le week-end précédent, une opération interservices de surveillance et de prévention de la réserve naturelle régionale confluence Garonne-Ariège (RNR) était menée à Clermont-le-Fort, Lacroix-Falgarde et Pinsaguel.

Trois gendarmes de la brigade de Castanet-Tolosan, quatre agents de l'Office Français de la Biodiversité, deux de la RNR et le garde champêtre étaient déployés. Tous assermentés, patrouillant à pied, ils ont verbalisé 18 fois pour stationnement interdit (une fois pour allumage de feu).

Les gendarmes ont répété cette opération le dernier week-end et verbalisé 115 fois à 35 €.

Sur le site du Ramier, les voitures étaient garées en file indienne sur 500 m d'une route pentue et très étroite, empêchant les croisements et l'arrivée des secours en cas de problème. Une pagaille indescriptible qui aurait pu tourner au drame, deux habitants âgés de plus de 90 ans ne pouvaient plus sortir de chez eux.

Côté rive gauche, 50 visiteurs avaient bravé l'interdit du "sauf ayant droit", s'exposant à une amende de 135 €.

Une réunion d'urgence se tient dans la semaine pour essayer de trouver une solution.

## **Voiture immergée**

Le lundi 13 une voiture était retrouvée immergée dans le lac de 6 ha de la RNR à la Riverotte. Des contrevenants mal renseignés (difficile de faire disparaître une voiture dans moins d'1,60 m d'eau) et bien négligents : les plaques d'immatriculation avaient été



soigneusement enlevées, mais le papillon d'assurance oublié... Les pompiers ont repêché la voiture vérifiant qu'il n'y avait pas de noyé dans l'habitacle et dans le coffre.

La brigade poursuit ses investigations sur cet abandon volontaire : voiture volée ou escroquerie à l'assurance ?

### **Flagrant délit**

Les gendarmes ont par ailleurs réussi à prendre en flagrant délit à 5 heures du matin le 6 juin, un cambrioleur dans une maison de Ramonville. La patrouille de nuit de deux gendarmes de Castanet et un de Saint-Orens, appelée une première fois pour un déclenchement d'alarme, n'ont rien trouvé. Au second appel, ils ont vu le faisceau d'une lampe torche à l'intérieur, et trouvé un individu caché sous le lit. Ce dernier a été placé en garde à vue.

Correspondant